

lités, se sacrifieraient à une œuvre s'ils ne la croyaient pas juste et bonne ?

Penses-tu qu'ils n'ont pas réfléchi et pesé le pour et le contre avant de se lancer dans des luttes multiples où les horions sont légion et la récompense bien humble ?

Ce sont des savants, des érudits, des dévoués, des habiles, on te le dit, on l'avoue ; mais alors comment pourrais-tu penser que, dans tant d'intelligence, il n'entre pas une fraction au moins de raison ?

Si les intelligents sont les adversaires du régime clérical actuel, qui sont ses défenseurs ?

Nous livrons à nos lecteurs, à nos amis, ces quelques réflexions provoquées par l'article de la *Semaine Religieuse* ; nous ne voulons pas répondre à des questions qui nous touchent de si près et si individuellement.

Pour nous, nous acceptons tout : éloge et blâme.

Confiants dans la justice de notre cause, dans la vérité des écrits que nous publions et des faits que nous avançons, nous avons pris pour devise ces mots de Crétineau Joly au Comte de Nesselrode :

“ Je connais une arme plus puissante que la calomnie, c'est la vérité. ”

DUROC.

L'EDUCATION

Nous tenons à revenir encore sur le triste vote donné par les évêques coalisés, au sein du Conseil de l'Instruction Publique, pour maintenir les études ecclésiastiques au niveau déplorable qu'elles ont atteint.

L'unanimité extraordinaire de la presse laïque dans la condamnation passée contre cette déplorable manœuvre nous console des injures qui nous ont été infligées, mais nous constatons avec douleur qu'elle n'a pas désarmé les ennemis de l'éducation populaire

L'Événement a beau dire :

Nous professons pour nos évêques le plus grand respect, mais ils nous permettront de différer d'opi-

nion avec eux sur cette question. Nous avons bien le droit d'exiger que ceux qui sont chargés d'instruire nos enfants soient compétents à remplir la charge qui leur est confiée.

Et pourquoi vouloir soustraire à l'examen les instituteurs religieux dans les maisons d'éducation que l'État subventionne ?

Ce refus ne ressemble-t-il pas beaucoup à un certificat d'incapacité ?

Nous reconnaissons certes à l'Église le droit exclusif de veiller à l'orthodoxie de l'enseignement dans les écoles, mais les parents qui paient ont bien aussi le droit de demander que leurs enfants soient confiés à des instituteurs compétents.

Cela n'empêche pas les retardataires de toute classe, et même un ministre de la couronne, de s'opposer de toutes leurs forces à cette solennelle consécration des droits du père de famille :

Encore l'autre soir, dit la *Vérité*, à l'Université Laval, lors de la célébration des noces d'or de MM. Toussaint et Lacasse, l'hon. L. P. Pelletier a prononcé un petit discours, en réponse à un jeune normalien, et ce discours peut se résumer ainsi : laissez les collèges classiques en paix et mêlez-vous de vos affaires.

Quel triste rôle l'on réserve aux parents chez ces hommes qui revendiquent si haut l'autorité du père lorsque nous réclamons l'instruction obligatoire !

“ Mêlez-vous de vos affaires ” nous dit le Secrétaire Provincial lorsque nous exigeons le droit de faire instruire nos enfants d'une façon pratique et intelligente.

Mais, quelles affaires avons-nous donc de plus chères que l'avenir des jeunes que nous élevons ?

Ah, vous ne pouvez pas comprendre cela, M. Pelletier, nous le concevons. Vous ne savez pas ce que c'est que les enfants, vous ; c'est pourquoi vous avez le cœur léger pour rejeter le fardeau sur les autres.

A ce point de vue vous êtes capable de faire un évêque assez convenable ; mais un père de famille acceptable, jamais.

C'est à vous que s'adresse la sanglante apostrophe de l'hon. Rodrigue Masson, lorsqu'il s'écriait en plein conseil, en répondant à Mgr. Laflèche qui prétendait que la question d'éducation regardait les évêques :

Pardon, monseigneur, ce n'est pas vous que cela intéresse le plus, mais plutôt nous, les laïques. Vous